

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire



**SOPHIA
CHIKIROU**

PRÉSENTE

SON PLAN POUR

**PARIS, CAPITALE
FÉMINISTE**



sophiapourparis.fr





Malgré les proclamations d'Emmanuel Macron faisant de l'égalité femmes-hommes une « grande cause nationale », les moyens restent dérisoires et les politiques d'austérité affaiblissent les dispositifs essentiels de lutte contre les violences et les inégalités. À Paris comme ailleurs, les femmes gagnent toujours moins que les hommes, occupent davantage d'emplois précaires et assument l'essentiel du travail domestique, tandis que les mères isolées sont parmi les premières victimes de la pauvreté. Dans le même temps, l'accès aux soins, notamment pour la santé des femmes et le droit à l'avortement, se fragilise, et les violences sexistes et sexuelles demeurent massives. Face à ce constat, faire de Paris une véritable capitale féministe exige des politiques publiques ambitieuses, des moyens à la hauteur et une lutte déterminée contre les inégalités sociales et le système patriarcal qui les produit.



Les inégalités d'accès à la santé constituent un autre facteur majeur d'injustice. Les femmes restent les premières pénalisées par des parcours de soins coûteux, fragmentés ou inaccessibles. À Paris, malgré une densité médicale deux fois supérieure à la moyenne nationale, les inégalités explosent : la désertification médicale progresse, notamment dans les quartiers populaires, et seuls deux spécialistes sur dix pratiquent des tarifs sans dépassements d'honoraires. Résultat : dans les arrondissements les plus pauvres, les soins sont souvent les plus chers, et de nombreux centres dédiés aux maladies féminines (endométriose, SOPK, etc.) relèvent du secteur 2, avec donc un **dépassement d'honoraires**, qui pousse parfois à **renoncer aux soins**. La fragilisation du centre IVG de l'hôpital Tenon pour des raisons budgétaires met en danger l'accès effectif au droit à l'avortement, pourtant désormais constitutionnalisé.

Enfin, Paris en tant que Ville employeuse n'est pas encore exemplaire. Les écarts salariaux persistent, les carrières féminines stagnent, et les postes à responsabilité restent largement masculinisés. À la Ville de Paris, **84,6 % des temps partiels** sont occupés par des **femmes**, et les femmes gagnent en moyenne **9,4 % de moins que les hommes**.

Une persistance des violences sexistes et sexuelles

À ces inégalités matérielles s'ajoute une exposition massive aux violences sexistes et sexuelles. Chaque année, des milliers de femmes déposent plainte et beaucoup d'autres renoncent, faute d'un accompagnement suffisant. Mais ce chiffre cache une réalité autrement plus inquiétante : seules 7 % des victimes portent plainte dans les faits.

En 2024, 7 502 faits de violences conjugales et 9 féminicides ont été recensés dans la capitale. La même année, 960 femmes ont été accueillies dans les trois Maisons des femmes de l'AP-HP pour des violences physiques, psychologiques et / ou sexuelles.

Dans l'espace public, le sentiment d'insécurité et la sous-représentation des femmes témoignent d'un manque de politiques ciblées. Ces violences, présentes dans toutes les sphères de la société, qu'elles soient privées ou publiques, et quels que soient les milieux sociaux, ne sont pas des faits isolés mais un phénomène systémique.



NOTRE VISION

Sans moyens et sans politiques structurantes, l'égalité entre les femmes et les hommes reste un vœu pieu.

Une véritable politique féministe doit s'attaquer frontalement aux violences faites aux femmes. Pour que chaque victime puisse faire valoir ses droits dans des conditions dignes et sûres, il est indispensable de déployer un plan d'action ambitieux : renforcer la prévention, former les professionnels, soutenir davantage les associations et garantir une justice opérationnelle.

Cette politique devrait être portée par l'État. Mais face à son inaction, nous refusons que Paris reste spectatrice. Nous déploierons une politique ambitieuse pour que les victimes de violences soient mieux accompagnées et nous consacrons **10 millions d'euros d'efforts supplémentaires** à un grand plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour tourner la page de la logique patriarcale qui structure encore nos institutions, nous mènerons des actions de fond : un véritable plan de rattrapage salarial, le renforcement des droits des agentes, y compris en poussant au niveau national pour la conquête de nouveaux droits comme le congé menstruel, ainsi qu'une lutte sans relâche contre les violences et le harcèlement sexuel au travail, menée avec les organisations syndicales.

Enfin, en nous attaquant à la précarité des mères isolées et des femmes vulnérables, nous assumons une radicalité concrète : protéger l'enfance, éradiquer la pauvreté et faire l'égalité entre les femmes et les hommes.



NOTRE PLAN D' ACTIONS

En finir avec les violences faites aux femmes : faire de la prise en charge des violences sexistes et sexuelles (VSS), la cause de sûreté de la mandature

- Créer des **Maisons des Femmes**, notamment en s'appuyant sur le réseau déjà existant, lieux de proximité ouverts à toutes dotés de **safe rooms** permettant 1 à 2 nuits en sécurité pour les femmes et leurs enfants, animées par des équipes pluridisciplinaires (professionnels de santé, travailleurs sociaux, juristes, soutien psychologique), qui proposeront l'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelles, l'information et la prévention en santé féminine, ainsi que des activités intergénérationnelles et culturelles
- Plaider pour la **création d'un commissariat dédié aux femmes victimes de violences** à Paris, en lien avec la préfecture de Police, avec du personnel spécifiquement formé et travaillant en partenariat renforcé avec les maisons des femmes, les associations de défense des droits des femmes et la Ville
- Créer une brigade de police municipale spécialisée dans les violences sexistes et sexuelles (VSS), formée aux différentes formes de VSS et à l'accompagnement des victimes dans l'ensemble des aspects, y compris la prise de plainte
- Généraliser les cellules d'accompagnement « dépôt de plainte facilité » dans tous les arrondissements impliquant travailleurs sociaux, tissu associatif et police municipale, avec pour ambition de doubler le taux de dépôt de plainte durant la mandature
- Créer 200 places supplémentaires d'hébergement pour les femmes victimes de VSS qui ne peuvent ou ne veulent pas rester à leur domicile, en coordination avec l'État
- Créer 500 places d'hébergement pour les auteurs de violences sexistes et sexuelles sous contrôle judiciaire, afin que ce soit l'agresseur présumé qui quitte le domicile, pas la victime, conformément à ce que préconise la loi depuis 2019
- Mettre en place un plan spécifique de lutte contre les **violences conjugales subies par les femmes seniors** : repérage, accompagnement social, soutien psychologique, solutions de mise à l'abri adaptées



- Développer en lien avec l'État et la justice des mesures d'accompagnement des auteurs de VSS en milieu conjugal soumis à des mesures d'éloignement par la justice sous la forme de programmes de prise de conscience, de responsabilisation et de prévention de la récidive
- Créer une cellule municipale de soutien psychologique et d'aide juridique gratuit consacrée à la prise en charge des personnes victimes de VSS (24/7) en lien avec les acteurs associatifs, les conseils de quartier et les agents municipaux
- Développer un label communal attribué aux commerces de proximité, lieux d'accueil du public (bars, restaurants, clubs, etc.), espaces sûrs pour une aide immédiate en cas de besoin, et qui s'engagent dans un plan de prévention contre les VSS et la LGBTIphobie
- Développer un dispositif inspiré de « Demandez Angela » afin de créer un réseau de lieux publics et privés identifiés, formés pour accueillir, protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue
- Mettre en place des marches exploratoires féministes annuelles avec des habitantes, en coordination avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleurs sociaux, pour identifier les lieux à risque, où le sentiment d'insécurité prévaut et qui déboucherait sur des aménagements urbains spécifiques (éclairage, végétalisation, suppression d'angles morts, plaidoyer pour renforcement de présence policière localisée)
- Mener une étude communale indépendante, inspirée de la méthode dite de Philadelphie, sur les pratiques policières (auditions, PV, témoins, examens médico-légaux) en matière de VSS, afin d'identifier les biais sexistes et demander à la Préfecture de police un plan d'actions correctrices
- Œuvrer pour la sûreté et la tranquillité des Parisiennes dans les transports en utilisant le poids politique de la Maire de Paris :
 - Lancer un audit féministe en lien avec les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleurs sociaux pour identifier les sorties de métro les plus à risque et proposer des aménagements urbains et des mesures mobilisant des patrouilles de la police municipale pour sécuriser celles-ci en fonction des besoins



- Doubler systématiquement l'éclairage public autour des sorties de métro à risque en vue d'atteindre l'objectif « zéro zone d'ombre » à horizon 2032
- Lancer une campagne d'affichage massive dans l'espace public parisien sur les risques de VSS dans les transports en commun, et sensibiliser aux méthodes d'aide et d'assistance aux victimes sur la base de la méthode des 5D (distraire, documenter, diriger, déléguer, dialoguer) à laquelle sera également consacrée du temps périscolaire pour la sensibilisation de nos enfants
- Instruire les représentants de la Ville de Paris au sein d'Île-de-France Mobilités de conditionner tout vote budgétaire à un plan satisfaisant de lutte contre les VSS et de lutter pour l'insertion de « clauses VSS » contraignantes dans les conventions entre Île-de-France Mobilités et la RATP

Garantir l'accès à la santé de toutes les femmes et le droit à disposer de son corps

- Soutenir les centres du planning familial et s'opposer à toute fermeture de centres IVG à Paris
- Développer l'information et les campagnes de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive (contraception, accès à l'IVG, prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles)
- Instaurer un guichet permettant le signalement des violences gynécologiques et obstétricales au sein des Maisons des femmes et un accompagnement dans leur signalement à l'Ordre des médecins
- Faire usage des pouvoirs de présidence du conseil de surveillance de l'AP-HP de la maire de Paris pour lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques, en poussant pour l'obligation de formation continue des professionnels de santé à ce sujet et la mise en place d'un nouveau protocole élaboré entre les associations et soignants afin d'éradiquer définitivement ces violences au sein des hôpitaux de Paris
- Assurer un accès gratuit aux protections hygiéniques sur la base d'un réseau communal incluant l'ensemble des établissements publics municipaux (écoles, collèges, bibliothèques, équipements sportifs et culturels), et l'étendre aux commerces de proximité, cafés et restaurants de quartier



- Déployer des parcours d'information sur la congélation des ovocytes dans les centres municipaux de santé et les maisons des femmes
- Mettre en place un parcours de suivi de post-partum dans les centres de Protection maternelle et infantile (PMI)
- Renforcer l'accompagnement des femmes sans abri, particulièrement surexposées aux violences : accès aux soins, soutien psychologique, information sur les droits et orientation vers un hébergement sécurisé
- Faciliter l'accès au sport pour les femmes, notamment mères isolées : organisation de séances de sport à tarif social en fin de journée (gratuites pour le quotient familial 1-3, et tarification progressive et sociale au-delà), encadrées par des professionnels, dans les équipements municipaux et l'espace public

Paris, capitale de l'égalité salariale et budgétaire femmes-hommes

- En finir avec les inégalités de salaire femmes-hommes dès 2027 à la ville de Paris, et parvenir à une égalité parfaite de rémunération entre femmes et hommes à quotité égale de travail
- Lancer un audit global afin de repérer et mettre fin aux situations de temps partiel contraint pour les femmes
- Instituer et maintenir un index d'égalité femme-homme de la Ville de Paris, publié annuellement, pour chaque direction, sur la base d'un score sur 100 intégrant : écart de rémunération à grade égal, écart de promotion, proportion de femmes dans les 10 % de rémunérations les plus élevées, proportion de temps partiels genrés
- Lancer pour toutes les directions obtenant un score inférieur à 75/100 à l'index d'égalité femme-homme, un plan de rattrapage obligatoire
- Proposer aux parents solos un accompagnement social spécifique et mener une réflexion sur les horaires de travail afin de les adapter aux contraintes de la monoparentalité
- Accorder un congé menstruel de 2 jours par mois, aux agentes de la ville souffrant de règles douloureuses, sur certificat médical et assumer le bras de fer avec l'État, le cas échéant



- Faciliter l'accès aux postes d'encadrement pour les femmes ayant des charges de famille : limiter les réunions tardives des instances (ou prendre en charge les frais de garde le cas échéant), prévoir du télétravail, réserver des places en crèche
- Engager un plan de lutte contre le harcèlement sexuel au travail en lien avec les organisations syndicales de la collectivité
- Adopter un budget municipal transparent intégrant des indicateurs publics d'égalité et un suivi budgétaire précis des politiques publiques en faveur de l'égalité
- Intensifier et généraliser une démarche de « **budgetisation sensible au genre** » afin de s'assurer que chaque euro dépensé contribue à réduire les inégalités femmes-hommes
- Former l'ensemble des agents à une approche véritablement sensible au genre, afin d'intégrer l'égalité et la lutte contre les stéréotypes dans toutes les pratiques professionnelles
- Adopter une communication de recrutement non discriminante, en repensant l'ensemble des supports pour éviter la reproduction de stéréotypes de genre et en valorisant la diversité réelle des agents dans tous les services publics

Œuvrer en faveur de l'emploi des femmes

- Exiger des entreprises candidates aux marchés publics parisiens un score de 75/100 à l'index d'égalité professionnelle (Egapro), et pour les entreprises non assujetties à celui-ci, un engagement formalisé et évaluable en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Créer un fonds municipal de garantie à l'endroit de femmes porteuses de projets, notamment pour :
 - Garantir certains prêts bancaires et octroyer des micro-crédits et avances remboursables aux porteuses de projets de petites entreprises et de coopératives
 - Offrir un accompagnement adapté à la création et pérennisation de coopératives (formation, comptabilité, aide juridique, etc.), notamment dans les domaines utiles à la vie parisienne comme l'aide à la personne, l'écologie populaire, l'alimentation, les cantines solidaires. Ce mécanisme faciliterait notamment la reprise d'entreprises par des travailleuses lorsqu'elles font face à des employeurs peu scrupuleux leur imposant des conditions de travail indignes, à l'image des employées de l'association Antinéa du 20e arrondissement, qui intervient dans l'aide à la personne



- Développer des espaces réservés aux projets portés par les jeunes filles, notamment dans le secteur des nouvelles technologies et des nouveaux médias
- Mener une action afin qu'au moins 20 % des crèches parisiennes soit labellisées AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) avec des places de crèches fléchées en priorité pour les parents isolés en parcours de retour à l'emploi

Lutter contre la précarité des mères isolées

- Exclure les pensions alimentaires de l'assiette des revenus pris en compte pour le calcul des aides sociales et du quotient familial utilisé pour la tarification sociale (cantine scolaire, périscolaire, transports, activités culturelles et sportives, logement, etc.)
- **Doubler la pondération du critère familles monoparentales**, et notamment des mères isolées, dans l'attribution des places en crèche, en passant de 5 à 10 points, afin de réduire la vulnérabilité des parents isolés
- Renforcer les services publics de proximité essentiels à l'autonomie des femmes : ouverture de nouvelles crèches publiques accessibles aux familles précaires en facilitant l'accueil ponctuel et les horaires atypiques
- Installer des services d'accès aux droits dans les Maisons de quartier pour mettre en place un guichet unique (services juridiques, numériques, accès à l'emploi, etc.)
- Mettre en place une procédure d'accompagnement spécifique pour les séparations, disponible dans les maisons de quartier et maison, afin d'éviter toute rupture de droits
- Ouvrir les dix centres de protection maternelle et infantile communaux les plus fréquentés jusqu'à 19h30 trois soirs par semaine et le samedi matin, afin de permettre aux Parisiennes d'avoir un plus large accès aux soins pour elles et leurs nouveau-nés
- Développer des systèmes municipaux de prêt, d'échange et de partage d'objets de puériculture (porte-bébés, poussettes, etc.)
- Garantir un accès prioritaire pour les mères isolées et leurs enfants aux séjours Arc-en-Ciel, afin d'assurer le **droit aux vacances** des enfants, et créer en parallèle un dispositif de séjours spécifiquement dédié aux familles monoparentales
- Mettre en place des **dispositifs de garde d'enfants gratuits** pour les personnes qui participent aux conseils citoyens et aux instances de démocratie locale, afin de lever un frein majeur à la participation des mères isolées à la vie publique



Automatiser une politique de l'« aller vers » en direction des femmes vulnérables

- Créer une **brigade « Bus des femmes »**, pour aller à la rencontre des femmes en migration, en addiction, en grande précarité, en situation de prostitution, dans toute la ville, afin de les orienter et informer sur leurs droits sociaux (santé, au soutien psychologique, aide juridique, etc.), en lien avec les Maisons des femmes, et les associations spécialisées
- Reconnaître la vulnérabilité spécifique des mères isolées migrantes en garantissant une mise à l'abri prioritaire et non mixte au sein des dispositifs municipaux
- Renforcer l'accompagnement, l'information et l'accès aux droits des **femmes migrantes**, sans-papiers, exilées, en lien avec le tissu associatif